PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

de la Ligne des Horlogers



PLAN D'ACTIONS OPÉRATIONNEL 2027-2032

· Octobre 2026 ·

Crédit photo : CC Portes du Haut-Doubs

Projet Alimentaire Territorial

Projet reconnu par l'État

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT

Parc naturel régional du Doubs Horloger

Portes du Haut-Doubs COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITOIRES EN ACTION

Entre Doubs & Loue Communauté de Communes

CCPSB COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE SANCEY - BELLEHERBE

ÉDITO

« Faire de notre alimentation un levier de développement local, de transition écologique et de solidarité, c'est l'ambition que nous portons collectivement à travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Ligne des Horlogers.

Notre territoire dispose de nombreux atouts tels que des agriculteurs engagés, des savoir-faire, des initiatives locales et des acteurs qui œuvrent chaque jour pour une alimentation plus saine, durable et accessible à toutes et à tous. C'est à nous de les valoriser, de les faire mûrir et de créer de nouvelles synergies pour construire un système alimentaire plus résilient, au plus près de nos besoins.

Les défis sont nombreux : diversifier les productions agricoles, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, développer les circuits courts, soutenir les filières locales nourricières, préserver les ressources naturelles, lutter contre le gaspillage alimentaire et permettre à chacun d'accéder à une alimentation de qualité. Ce sont autant d'enjeux qui nous concernent toutes et tous, et auxquels nous ne pourrons répondre qu'en unissant nos forces. C'est tout le sens de notre engagement collectif.

Porté par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD), le Parc naturel régional du Doubs Horloger (PNRDH) et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort (CIA 25-90), le PAT bénéficie également du soutien de la DRAAF et des Communautés de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe et Entre Doubs et Loue. Au-delà de ces partenaires institutionnels, il rassemble une diversité d'acteurs — agriculteurs, collectivités, associations, entreprises, acteurs de la restauration, de la distribution et de l'éducation — mobilisés pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre : celle du passage à l'action ! Après le diagnostic territorial et la définition partagée de nos ambitions à l'horizon 2030, ce plan d'actions traduit une volonté commune en perspectives concrètes. Les 5 axes, déployés sous la forme de 30 fiches actions, constituent une feuille de route pour expérimenter, accompagner les initiatives et faire émerger des solutions adaptées aux réalités locales.

Ce plan est le fruit d'une démarche de co-construction engagée depuis 2024, nourrie par les échanges, les propositions et l'implication de nombreux acteurs du territoire. Sa réussite reposera sur notre capacité à transformer ces orientations en projets concrets, à faire converger les énergies et à renforcer les coopérations entre tous ceux qui souhaitent s'engager.

Ensemble, faisons du Projet Alimentaire Territorial de la Ligne des Horlogers une dynamique vivante, fédératrice et porteuse de résultats pour notre territoire. Construisons dès aujourd'hui une alimentation plus locale, plus durable, plus solidaire et plus résiliente pour demain. »

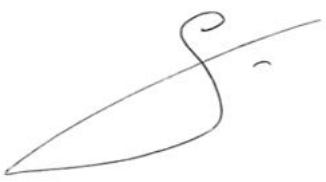
EMMANUELLE RICHARD
7ème Vice-Présidente en charge de la transition écologique, Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

ANNE-MARIE ROLAND
3ème Vice-Présidente, Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort

CHARLES SCHELLE
8ème Vice-Président en charge de l'agriculture et de la forêt, Parc naturel régional du Doubs Horloger







SOMMAIRE

CONTEXTE

Un projet ancré dans un territoire de moyenne montagne 1

Le portrait agricole du territoire 2

Les enjeux du territoire identifiés par le diagnostic agricole et alimentaire 3

Méthodologie : une co-construction de l'émergence jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle 4

La stratégie territoriale agricole et alimentaire à horizon 2030 5

LE PLAN D'ACTIONS OPERATIONNEL 2027-2032

Axe 1 – Maintenir et développer une agriculture rémunératrice et durable 6

AGRI 01. Organiser des portes ouvertes au sein des entreprises de l'alimentation 8

AGRI 02. Faire découvrir les métiers de l'alimentation aux jeunes 9

AGRI 03. Acculturer les conseillers de l'emploi aux métiers de l'alimentation 10

AGRI 04. Accompagner l'évolution des métiers agricoles pour faire face aux effets du changement climatique 11

AGRI 05. Soutenir la transition agroécologique des exploitations agricoles du territoire 12

AGRI 06. Engager des démarches collectives d'expérimentation agricole 13

AGRI 07. Développer la prospection foncière 14

AGRI 08. Déployer une stratégie foncière à l'échelle du territoire 15

Axe 2 – Diversifier les productions agricoles et alimentaires locales 16

DIV 01. Sensibiliser les acteurs du territoire pour favoriser la diversification agricole et alimentaire 18

DIV 02. Structurer de nouvelles filières locales et nourricières 19

DIV 03. Expérimenter un espace collectif autour de l'artisanat alimentaire 20

DIV 04. Accompagner la transmission et la diversification des exploitations agricoles 21

DIV 05. Faire connaître et valoriser l'offre alimentaire 22

DIV 06. Accompagner les points de vente locaux 23

DIV 07. Inciter les acteurs du territoire à adopter les produits locaux 24

Axe 3 – Favoriser l'accès à une alimentation de qualité, locale et durable pour tous 26

ALIMQ 01. Sensibiliser le grand public à l'alimentation durable..... 28

ALIMQ 02. Sensibiliser le public scolaire à l'alimentation durable 29

ALIMQ 03. Créer un réseau d'interconnaissance entre acteurs de la santé et de l'alimentation 30

ALIMQ 04. Expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation 31

ALIMQ 05. Sensibiliser sur la démarche Une Seule Santé au travers du volet « eau, agriculture, alimentation » 32

ALIMQ 06. Accompagner le développement de solutions d'aide alimentaire adaptées au territoire et aux besoins 33

ALIMQ 07. Faciliter l'approvisionnement de l'aide alimentaire en produits frais et locaux 34

Axe 4 – Accompagner la transition de la restauration hors domicile vers plus de durabilité et de qualité 36

RESTO 01. Approvisionner la restauration collective en produits frais, locaux et durables 38

RESTO 02. Créer un réseau de cantines mutualisées et durables sur le territoire 39

RESTO 03. Animer un réseau local d'accompagnement des cuisiniers de la restauration collective 40

RESTO 04. Lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective 41

Axe 5 – Piloter une stratégie agricole et alimentaire cohérente et co-construite avec les acteurs du territoire 42

GOUV 01. Animer la gouvernance du PAT de la Ligne des Horlogers 44

GOUV 02. Pérenniser les financements de l'animation du PAT et la mise en œuvre de ses actions 45

GOUV 03. Communiquer sur les actions du PAT de la Ligne des Horlogers 46

GOUV 04. Suivre et évaluer les objectifs du PAT de la Ligne des Horlogers 47

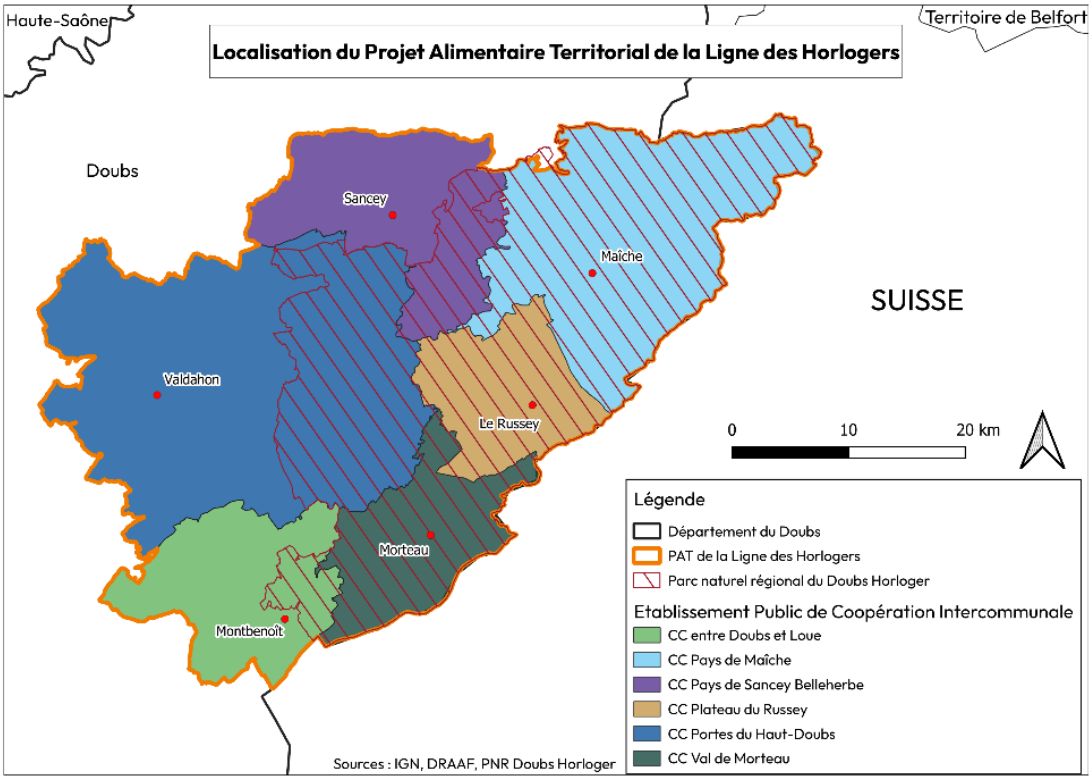
TABLE DES ACRONYMES 49

REMERCIEMENTS 50

CONTEXTE

Un projet ancré dans un territoire de moyenne montagne

Situé dans la région Bourgogne-Franche-Comté, le Projet Alimentaire Territorial de la Ligne des Horlogers se caractérise par un vaste territoire, **couvrant six Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** du département du Doubs, représenté ci-dessous.



Le territoire se compose de **154 communes**. Il est peuplé de 86 618 habitants sur une surface de 180 000 hectares, soit une densité de population de 48 habitants/km^2 (soit 0,41 fois la densité de population de France métropolitaine).

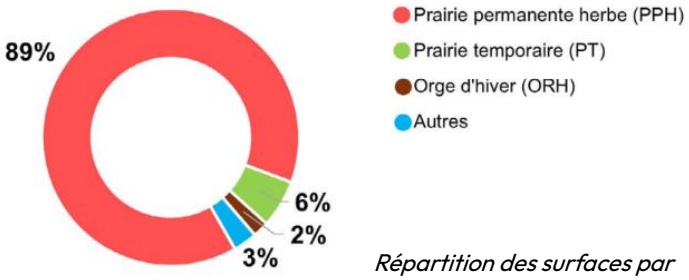
D'un point de vue topographique et paysager, le territoire est traversé par les vallées du Doubs et du Dessoubre définissant **deux plateaux distincts** et une zone de montagnes plissées aux abords de la frontière suisse.

Le Projet Alimentaire Territorial de la Ligne des Horlogers émergent (niveau 1) est co-animé par trois structures, et répond à leur engagement concret en faveur des transitions territoriales :

- **Le Parc naturel régional du Doubs Horloger** (charte fondatrice du Parc 2020-2035)
- **La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs** (Plan Climat des Portes du Haut-Doubs 2023-2029)
- **La Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort** (Projet agricole et alimentaire interdépartemental 2022-2030)

Le portrait agricole du territoire

L'agriculture constitue une large part de l'identité du territoire du PAT. Avec 55% de son territoire couvert par des surfaces agricoles, le territoire du PAT de la Ligne des Horlogers est **dominé par la production de lait pour la fabrication de fromages labellisés Appellations d'Origine Protégée (AOP) à haute valeur ajoutée**, comme le Comté, le Morbier et le Mont d'Or. Cette spécialisation est expliquée en partie par le relief et le climat du territoire. Elle a naturellement un fort impact sur les paysages et sur les productions. En effet, 89% de la Surface Agricole Utile (SAU) du territoire est concernée par une prairie permanente, comme le démontre le schéma ci-contre. Les cahiers des charges en AOP ont permis de **préserver un savoir-faire non délocalisable de l'amont vers l'aval**, avec la production de lait, les fromageries et les affineurs sur un même territoire. Le territoire bénéficie également de trois Indications Géographiques Protégées : Saucisse de Morteau, Saucisse de Montbéliard et Cancoillotte.



Répartition des surfaces par culture. Source : RPG, 2023

Dans l'ensemble, les productions identitaires du territoire sont majoritairement exportées, tandis que l'alimentation est en très grande partie importée. Les productions maraîchères et fruitières représentent respectivement 16 hectares et 6 hectares en 2023 et 1729 ha sont dédiés aux cultures annuelles destinées à l'alimentation humaine. En raison de leur faible proportion, le territoire est en capacité de répondre à seulement 2% des besoins en fruits et légumes de ses habitants et 56% des besoins en céréales, induisant une grande dépendance au pétrole pour le transport des marchandises.

La part d'actifs agricoles permanents, vieillissante et en déclin, reste plus élevée que la moyenne nationale française en raison des filières locales rémunératrices. De la même manière, le taux d'installation est élevé. En effet, les 10 dernières années se sont caractérisées par **une bonne dynamique d'installation en partie sur les productions moins représentées, dites de diversification** (maraîchage, petits fruits, poules pondeuses, élevages ovins, caprins, etc.). Ces productions sont valorisées en circuits courts, avec une transformation et une commercialisation réalisée par l'exploitant dans la majorité des cas.

A l'échelle du PAT, en 2018, **60 exploitations agricoles sont recensées en agriculture biologique**. Leur nombre n'a pas évolué entre 2018 et 2023, représentant près de 4 % de la surface agricole utile du territoire.

L'agriculture sur le territoire fait face à **des contraintes multiples, exacerbées par sa géologie karstique, et par un contexte frontalier et de changement climatique tendu** : sécheresses fréquentes en été, disponibilité de la ressource en eau, pollution des cours d'eau, pressions foncières, agrandissement et endettement croissant des exploitations agricoles, besoin en main d'œuvre pour opérer la transition vers des systèmes agroécologiques et limiter la dépendance aux machines.

A titre d'exemple, entre 2015 et 2025, les surfaces agricoles et forestières ont connu **une perte moyenne de 46 ha par an, principalement due à la progression de l'urbanisation** dans un territoire frontalier qui attire de jeunes actifs (+ 1429 habitants entre 2011 et 2022). La question du foncier demeure déterminante pour favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets.

Les enjeux du territoire identifiés par le diagnostic agricole et alimentaire

Au regard de ces différents éléments, le renforcement du potentiel nourricier du territoire et l'amélioration de l'articulation entre l'offre et la demande restent encore difficiles à atteindre. Pour y arriver, il faudra **trouver des solutions organisationnelles collectives et renforcer les outils de production, de transformation, mais aussi de communication du territoire**. Sous ces conditions, ce dernier pourra s'engager concrètement en faveur de la relocalisation de l'agriculture, fondée sur une alimentation de qualité et des circuits courts. En effet, les besoins exprimés par la restauration collective invitent à repenser et diversifier les modes d'approvisionnement. Enfin, les attentes croissantes des citoyens en matière d'alimentation saine appellent à intensifier les actions de sensibilisation et à les impliquer davantage dans les politiques alimentaires.

Ces dynamiques s'inscrivent dans **un contexte national et international**, marqué par des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, une augmentation des prix des denrées alimentaires, et donc de la précarité alimentaire, mais aussi un dérèglement climatique représentant une menace pour les productions.

Face à ces constats, **le diagnostic a fait émerger une diversité d'enjeux partagés** :

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- Structuration de **débouchés stables et viables** pour les productions diversifiées
- **Relocalisation** de l'alimentation
- Sécurisation des **revenus** des agriculteurs
- Création d'**emplois attractifs** non délocalisables au sein des filières

ENJEUX SOCIAUX

- Réduction des **inégalités d'accès** à une alimentation de qualité
- Préservation de la **santé** des habitants
- Amélioration de la **sécurité alimentaire**
- Renforcement de la **cohésion entre habitants et agriculteurs**

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Préservation des **ressources naturelles**
- Garantie de la **vocation agricole des terres**
- Adaptation face au **changement climatique**
- Lutte contre le **gaspillage alimentaire**

Méthodologie : une co-construction de l'émergence jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle

Le projet a démarré en 2024 et a été élaboré en 3 phases.

1 DIAGNOSTIC · février 2024 à mars 2025 ·

Etat des lieux et identification des enjeux du territoire

Livrables : **Diagnostic agricole et alimentaire**, septembre 2025 &
Synthèse du diagnostic agricole et alimentaire, septembre 2025

2 STRATÉGIE TERRITORIALE · juin 2025 ·

Structuration des enjeux par axes : **4 axes thématiques & 1 axe transversal**

3 PLAN D'ACTIONS OPÉRATIONNEL · septembre 2025 à octobre 2026 ·

Traduction opérationnelle de la stratégie territoriale : **30 fiches actions**

Livrable : **Plan d'actions opérationnel 2027-2032**, octobre 2026

Dès la préfiguration du PAT et pendant les trois phases d'émergence du projet, plusieurs outils ont été mobilisés pour **assurer une large participation des acteurs** :

2 SEMINAIRES
27 participants pour le lancement
42 participants pour la restitution du diagnostic

3 ENQUETES
61 réponses (actions des communes)
377 réponses (habitudes des consommateurs)
27 réponses (actions de la restauration collective)

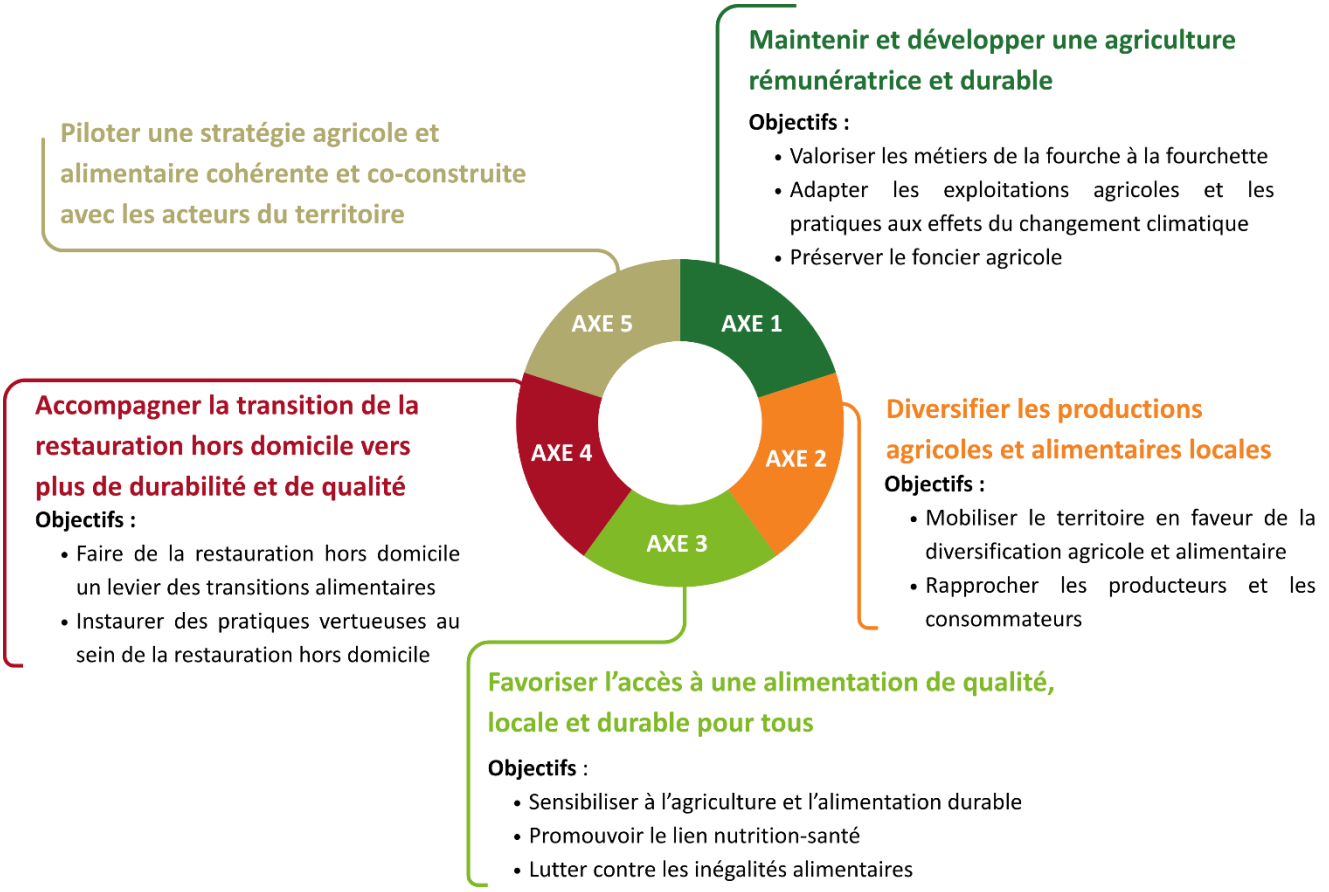
18 ATELIERS
47 participants pour les matrices AFOM
46 participants pour identifier des pistes d'actions
57 participants pour construire le plan d'actions
En moyenne, 16 participants par atelier

101 ENTRETIENS
50 agriculteurs, 34 acteurs économiques,
17 partenaires institutionnels et techniques

Les 2 séminaires et les 18 ateliers ont mobilisé 136 participants issus de 93 structures différentes, dont 24 partenaires institutionnels et techniques, 16 communautés de Communes et communes, 16 associations, 21 agriculteurs, 11 acteurs économiques et 2 autres.

La stratégie territoriale agricole et alimentaire à horizon 2030

Comme présenté précédemment, la stratégie territoriale se compose de quatre axes thématiques et d'un axe transversal. Chaque axe thématique s'articule autour de **plusieurs objectifs stratégiques**, comme le présente le schéma ci-dessous.



D'un point de vue opérationnel, la stratégie territoriale se déploie au travers d'un plan d'actions, qui a pour vocation d'**orienter l'action collective sur le territoire**. Par sa transversalité, il articule plusieurs domaines d'intervention des organismes publics qui le portent :

- Urbanisme, aménagement du territoire et habitat
- Cohésion sociale et solidarités
- Petite enfance et éducation
- Développement économique, agriculture et tourisme
- Climat, biodiversité et énergie
- Restauration collective
- Milieux naturels et gestion de l'eau

Il propose **30 actions, répondant à la stratégie alimentaire et agricole définie à l'échelle du territoire**, que nous vous proposons de découvrir ci-après.

AXE STRATÉGIQUE 1

Maintenir et développer une agriculture rémunératrice et durable

En soutien et en complémentarité des filières existantes, un Projet Alimentaire Territorial cherche à **structurer un système alimentaire local sain, durable et résilient**. Il a pour vocation principale d'accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires en agissant sur plusieurs enjeux dont la valorisation des métiers, la préservation du foncier agricole et la transition agroécologique des exploitations.

A l'instar des tendances nationales, le nombre d'exploitations agricoles diminue sur le territoire du PAT, passant de 1361 en 2010 à 1169 en 2020. Malgré cela, il bénéficie d'un **renouvellement agricole dynamique, grâce aux filières locales rémunératrices**. Aujourd'hui, ce sont surtout les établissements d'enseignement spécialisés, notamment dans la transformation, qui peinent à recruter des apprenants. **La valorisation des métiers des secteurs agricole et alimentaire, mais aussi l'amélioration de leurs conditions de travail** sont deux leviers d'actions pour maintenir l'attractivité du territoire.

Le foncier est déterminant pour le développement démographique et économique d'un territoire. Sa préservation permet de répondre à un enjeu majeur en matière d'alimentation, à savoir la **sécurité alimentaire**. Elle repose sur 4 paramètres fondamentaux : la disponibilité de la ressource alimentaire, l'accès économique et physique à cette dernière, son utilisation dans de bonnes conditions et la stabilité d'accès à long terme. A l'échelle du PAT, il est alors primordial de **préserver les 92 000 ha de surface agricole utile contre l'artificialisation des sols**, en complémentarité avec les objectifs des documents d'urbanisme locaux (PLU(i), SCoT). Un certain nombre de solutions existent pour **favoriser l'installation et la transmission des terres agricoles** : stockage foncier, réhabilitation de friches, expérimentation de sylvopastoralisme, sensibilisation des propriétaires, etc.

Enfin, alors que l'été 2026 a été particulièrement chaud et sec, les inquiétudes se tournent vers les enjeux environnementaux et les perspectives pour l'agriculture. En effet, en moyenne, 58% du département du Doubs est placé sous **arrêté sécheresse pendant la période estivale**. La diminution des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la ressource en eau et la protection des milieux naturels et de la biodiversité sont identifiés comme des enjeux majeurs. En effet, même si le territoire est principalement constitué de prairies permanentes, qui contribue au maintien d'un paysage riche en biodiversité, certaines pratiquent contribuent à une consommation élevée en eau et entraînent la pollution des milieux aquatiques. Dans une perspective d'adaptation et d'atténuation, le PAT et un dense réseau d'acteurs techniques spécialisés peuvent **accompagner les agriculteurs et apprenants pour capitaliser sur les enseignements des précédentes études, appuyer les investissements vers des solutions concrètes et expérimenter collectivement de nouvelles pratiques**.

Cet axe répond à 3 objectifs stratégiques :

- **Valoriser les métiers de la fourche à la fourchette**
- **Adapter les exploitations et les pratiques agricoles aux effets du changement climatique**
- **Préserver le foncier agricole**

FICHE ACTION AGRI 01

Organiser des portes ouvertes au sein des entreprises de l'alimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les entreprises du secteur agricole et alimentaire - de la production à la commercialisation en passant par la restauration et la transformation - restent encore peu visibles et insuffisamment connues des consommateurs qui ont rarement l'occasion de découvrir les métiers et les savoir-faire de celles et ceux qui participent à leur alimentation.

Cette méconnaissance peut entretenir des représentations éloignées des activités quotidiennes et limiter l'attractivité de ces métiers, ce que les portes ouvertes cherchent à démystifier.

Enfin, chaque année, France Travail réalise une enquête des besoins en main d'œuvre auprès de toutes les entreprises du territoire. L'action doit bénéficier prioritairement aux secteurs d'activité et entreprises dont le besoin de recrutement a été identifié.

Démarche

Identification d'entreprises du secteur agricole et alimentaire en tension et motivées pour accueillir des portes ouvertes. Diffusion de supports de communication à destination du grand public, des scolaires et des demandeurs d'emploi.

Organisation des portes ouvertes au sein des entreprises ciblées.

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Prescripteurs de l'emploi, CIA 25-90, CCI, CMA, CLEE, Vitagora, entreprises du secteur agricole et alimentaire, établissements scolaires, dont TER

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Identification des entreprises : 1 j/an
Mobilisation : 3 j/an
Communication (création graphique et diffusion) : 200 €/an

Financeurs possibles
AAP PNA, Commissariat de massif du Jura, filières

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Organisation des premières portes ouvertes
Année N+1 à N+4_ Reconduction annuelle de l'opération en fonction des besoins en main d'œuvre identifiés pour les entreprises du secteur

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre d'entreprises proposant des portes ouvertes par an
Nombre de visiteurs présents par type de public par an
Proportion d'emplois pourvus par rapport au besoin en main d'œuvre initial au sein des entreprises proposant des portes ouvertes

FICHE ACTION AGRI 02

Faire découvrir les métiers de l'alimentation aux jeunes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire du PAT, les emplois en Suisse sont perçus comme très attractifs. Par conséquent, certaines entreprises du secteur alimentaire et certaines formations peinent à recruter. L'action vise à déconstruire les idées reçues sur les métiers de l'agriculture et de l'alimentation auprès des jeunes, afin de proposer du sens dans leur orientation et des parcours professionnels réalistes.

Démarche

Organisation d'ateliers collectifs en milieu scolaire sur les métiers agricoles « Mon job, c'est le vivant en BFC ».

Expérimentation de l'accueil de stagiaires dans les entreprises de l'alimentation :

- Organisation de bourses aux stages (3ème-2nde)
- Rédaction d'une charte d'accueil des stagiaires dans les entreprises
- Création d'une plaquette d'entreprises signataires de la charte prêtes à accueillir des stages/apprentissages/alternances

Création d'un kit de promotion et d'orientation vers les métiers en tension du territoire dans le secteur agricole et alimentaire : fiches métiers, présentation des parcours de formation, témoignages, etc.

Valorisation du kit lors des forums de l'emploi et portes ouvertes d'entreprises ou les évènements agricoles locaux : stands et animations.

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Etablissements scolaires dont TER, CLEE, CCI, CMA, prescripteurs de l'emploi, centre d'Information et d'orientation, ANEFA, Vitagora, entreprises du secteur agricole et alimentaire

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Atelier « Mon job, c'est le vivant » : animation gratuite
Participation aux Forums de l'emploi
Impression kit et plaquettes de stage : 200 €

Financeurs possibles
CR BFC, CD 25, Commissariat de massif du Jura, filières, Crédit Agricole

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N_ Animation d'ateliers collectifs autour des métiers du vivant, rédaction de la charte d'accueil des stagiaires, constitution et impression de la plaquette stage et du kit de promotion des métiers
Année N+1 à N+4_ Poursuite des animations, participation et valorisation annuelle des livrables dans les forums de l'emploi, organisés sur le territoire

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de jeunes sensibilisés aux métiers de la production, de la transformation et de la distribution/restauration alimentaire
Nombre de stages/alternances facilités via la plaquette
Nombre de visiteurs au forum de l'emploi pour les entreprises de l'agriculture et de l'alimentation

FICHE ACTION AGRI 03

Acculturer les conseillers de l'emploi aux métiers de l'alimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur de l'alimentation fait face aujourd'hui à un manque d'attractivité, qui se manifeste par des difficultés de recrutement pour les entreprises et des formations en sous-effectif au sein des établissements spécialisés.

Les prescripteurs de l'emploi sont en première ligne pour faciliter l'orientation des demandeurs d'emploi vers les métiers en tension du territoire, ce qui nécessite d'abord une acculturation et une connaissance des métiers et des orientations possibles.

Démarche

Création de mini-interventions courtes et régulières sur les métiers et les opportunités des filières agricoles et alimentaires auprès des prescripteurs de l'emploi :

- Visites d'exploitations agricoles, d'entreprises de l'agro-alimentaire, etc.
- Découverte des innovations
- Rencontres avec des professionnels ciblés
- Témoignages de reconversions réussies
- Mise à disposition de fiches métiers actualisées et d'indicateurs sur les besoins de recrutement

POINTS DE VIGILANCE

Les actions AGRI 01, AGRI 02 et AGRI 03 auront peu d'impact si elles ne s'inscrivent pas dans une stratégie systémique, incluant des facteurs structurels tels que les conditions de travail, les mobilités, le logement, la rémunération ou encore l'attractivité du territoire et des emplois.

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
France Travail, Cap Emploi, Mission Locale, filières agricoles et alimentaires

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Cadrage des besoins avec les directions : 3 j
Préparation et animation des interventions : 1,5 j par intervention
Budget animation interventions : 500 €/an

Financeurs possibles
AAP PNA, Commissariat de massif du Jura

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Diagnostic des besoins auprès des structures de l'emploi et des filières, préparation des interventions
Année N+1 à N+4 _ Animation de plusieurs interventions à destination des prescripteurs de l'emploi par an

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre d'interventions annuelles
Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire (indicateur 7.2 SNANC)

FICHE ACTION AGRI 04

Accompagner l'évolution des métiers agricoles pour faire face aux effets du changement climatique

PILOTAGE

Pilotes de l'action
PATLH, ARACT BFC

Partenaires à impliquer
CIA 25-90, CIVAM Le Serpolet, GAB 25-90, syndicats agricoles, CIGC, FRCL

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur agricole est touché de plein fouet par le dérèglement climatique : raréfaction des ressources, vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, sécheresses, incendies violents, etc.

Face à ce constat, l'organisation du travail des agriculteurs doit se transformer pour s'adapter aux menaces déjà présentes, anticiper celles à venir, voire modifier leurs pratiques pour en réduire les impacts écologiques.

L'ambition de cette action est de faire de la qualité de vie et des conditions de travail un levier des transitions agroécologiques.

Démarche

Création d'un programme d'accompagnement multi-partenarial auprès de structures volontaires (fermes, coopératives, etc.) pour tendre vers des organisations résilientes face au changement climatique :

- Analyse des défis actuels et passés de la structure, identification des impacts sur les pratiques et conditions de travail, définition d'une problématique centrale ancrée dans la réalité du travail
- Méthode de simulation pour imaginer et modéliser les organisations de travail futures
- Construction d'un plan d'actions concret pour chaque structure

Temps de partage de pratiques sur les enseignements et les réalisations ouvert à tous.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination ARACT/PATLH : 8 jrs (4 par structure)
Accompagnement ARACT : 5 jrs par structure
Valorisation ARACT/PATLH : 4 jrs (2 par structure)
Interventions partenaires techniques : env. 35 000 € à 40 000 €

Financeurs possibles
CR BFC, ADEME, Commissariat de Massif du Jura, ARS, MSA, Agence de l'eau, Crédit agricole, CIGC, FRCL, Geniatest, Coopex, AIF 25-90

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N_ Structuration du projet et investigation de structures volontaires, recherche de financements
Année N+1_ Accompagnement de structures volontaires, bilan et perspectives

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de structures engagées dans le projet (objectif : 4 structures accompagnées)
Indicateurs d'impacts : à définir, selon la feuille de route des structures accompagnées

FICHE ACTION AGRI 05

Soutenir la transition agroécologique des exploitations agricoles du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Face aux effets du changement climatique, la vulnérabilité des systèmes agricoles est largement reconnue. Il est nécessaire de réfléchir à long terme pour préserver la biodiversité, les paysages et l'économie locale fortement dépendante de l'agriculture.

Cette action cherche à promouvoir et poursuivre les actions d'accompagnement et de formation en faveur de la transition agroécologique auprès des agriculteurs et élèves en formation. Elle vise également à diffuser largement les outils et dispositifs existants, afin d'accélérer l'adaptation au changement climatique.

Démarche

Communiquer sur les formations existantes à destination des agriculteurs et apprenants (adaptation au changement climatique, agroforesterie, eau et effluents, transition énergétique). Valoriser les accompagnements techniques dans des supports pédagogiques.

Réaliser un état des lieux des études en cours et passées. Valoriser ces études pour favoriser le déploiement des préconisations. Participer à la mise en œuvre du contrat LIMITOX 3, en appui à l'EPAGE Doubs Dessoubre, sur le volet « agriculture ».

Accompagner les exploitants grâce à la mobilisation de leviers financiers. Valoriser ces initiatives grâce à des supports pédagogiques.

PILOTAGE

Pilotes de l'action
PATLH, CIA 25-90, EPAGE Doubs Dessoubre

Partenaires à impliquer
Structures de l'accompagnement agricole, syndicats GEMAPI, filières, syndicats agricoles, producteurs locaux

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination, animation, recherche de financements et accompagnement des exploitations : 7 jrs/an
Animation du volet agricole de LIMITOX 3 - EPAGE Doubs Dessoubre : 40 jrs/an
Appui à la mise en œuvre de LIMITOX 3 : 7 jrs/an
Communication : 2 jrs/an

Financeurs possibles
CR BFC, CD 25, AERMC, Commissariat de massif du Jura, autres fonds nationaux ou régionaux

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N à N+4 _ Communication sur les formations, études et leviers financiers disponibles
2026 _ Diagnostic des pressions agricoles sur la ressource en eau (EPAGE Doubs Dessoubre, LIMITOX 3)
2027 à 2028 _ Développement de filière à bas niveau d'intrant (EPAGE Doubs Dessoubre, LIMITOX 3)

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (indicateurs 4.1 et 4.2 SNANC)
Nombre d'agriculteurs accompagnés dans une démarche de transition agroécologique de leur exploitation

FICHE ACTION AGRI 06

Engager des démarches collectives d'expérimentation agricole

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conscients des effets du changement climatique et de la vulnérabilité des exploitations, les acteurs du territoire cherchent à coopérer pour mieux expérimenter.
Cette action a vocation à promouvoir et développer des démarches innovantes collectives, expérimentant des solutions en faveur de la transition agroécologique et de l'adaptation au changement climatique.

Démarche

Accompagner les groupements agricoles émergents ou en fonctionnement. Interventions techniques et visites de terrain.
Appui à l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue (HDHL) pour l'émergence d'un GIEE sur le maintien et la restauration des prairies diversifiées.
Expérimentation d'une méthodologie d'accompagnement au changement sur le territoire du PNR Doubs Horloger pendant 5 ans. Collaboration entre le PNR et cinq chercheurs de l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP)

PILOTAGE

Pilotes de l'action
PATLH, EPAGE HDHL

Partenaires à impliquer
CIA 25-90, structures de l'accompagnement, syndicats agricoles, groupements agricoles, producteurs locaux

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination : 3 j/an
Appui et recherche de financements, dont GIEE prairies diversifiées : 7 j/projet
Animation de l'expérimentation au changement : un poste financé à 50% (PNRDH) par l'Université MLP
Communication (création graphique et diffusion) : 2 j/an, env. 250 €/an

Financeurs possibles
Commissariat de massif du Jura, AERMC, ADEME, DRAAF, CR BFC, Université MLP

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2026 _ Identification du terrain d'étude et des acteurs à accompagner (PNRDH, UMLP)
2026 _ Accompagnement à l'émergence du GIEE sur le maintien et la restauration des prairies diversifiées

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Evolution des espèces florales représentées dans les prairies, impliquées dans l'expérimentation en GIEE (EPAGE HDHL)
Livrable : méthodologie d'accompagnement au changement (UMLP, PNRDH)

FICHE ACTION AGRI 07

Développer la prospection foncière

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire est confronté à des enjeux importants de mobilisation du foncier agricole, liés notamment au vieillissement des exploitants, aux difficultés de transmission de certaines fermes, à l'existence de friches agricoles et à l'évolution de certains espaces forestiers.

Dans le cadre du PAT de la Ligne des Horlogers, cette action vise à identifier les ressources foncières mobilisables et les opportunités de transmission afin de favoriser l'installation agricole, le maintien des exploitations et le développement de productions répondant aux besoins du territoire.

Démarche

Diagnostic foncier, comprenant :

- Etat des lieux des parcelles en friches, des parcelles scolytées ou encore des biens sans maîtres
- Identification des parcelles publiques à vocation agricole
- Diagnostic des parcelles exploitées par des agriculteurs à 5 ans de l'âge légal de la retraite et sans repreneur envisagé

Réalisation d'analyses par secteur identifié :

- Analyse du potentiel agronomique, du type de diversification envisageable, des éventuelles contraintes, etc.

Animation d'un groupe de travail « Foncier agricole », à l'échelle du PAT, composé de la SAFER, Terre de Liens, la Chambre d'Agriculture 25-90, le réseau InPACT BFC, etc.

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Communes, Communautés de communes, DDT 25, CIA 25-90, SAFER, Terres de Liens, InPACT BFC, EPF 25, ONF, propriétaires privés, agriculteurs

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Animation étude foncière : env. 66 j/an
Coût de l'étude foncière : 20 000 à 60 000 € en fonction du périmètre

Financeurs possibles
FEADER, DRAAF, AERMC, Commissariat de massif du Jura, CR BFC, CD25, EPCI et communes partenaires

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N : diagnostic foncier
Année N à N+1 : identification des opportunités et communication
Année N à N+5 : analyse des secteurs et mise en relation des porteurs de projets, cédants et propriétaires

PERIMETRE DE L'ACTION

A l'échelle de chaque EPCI, en fonction des objectifs politiques

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de parcelles diagnostiquées
Surface identifiée de foncier mobilisable
Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien/reconquête du foncier agricole (indicateur 10.2 SNANC)

FICHE ACTION AGRI 08

Déployer une stratégie foncière à l'échelle du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire est confronté à des enjeux croissants d'accès au foncier, de transmission des exploitations et de maintien d'une agriculture locale répondant aux besoins alimentaires du territoire. La disponibilité du foncier agricole et des bâtiments nécessaires à l'activité constitue un facteur déterminant pour accompagner le renouvellement des générations et le développement de nouveaux projets agricoles.

Cette action vise à structurer une stratégie foncière à l'échelle du territoire afin de sécuriser l'accès au foncier et aux bâtiments agricoles, favoriser l'installation et la transmission des exploitations, et soutenir des projets contribuant à la relocalisation de l'alimentation et à la création de valeur locale.

Démarche

Faciliter le stockage et la sécurisation du foncier :

- Encourager les collectivités à proposer un accès sécurisé à leur foncier auprès des porteurs de projets qui répondent aux enjeux de relocalisation de l'alimentation
- Se rapprocher des organismes de portage de foncier en cas de besoin ou d'opportunités (EPF, SAFER, Terre de Liens, éventuellement CIA 25/90)
- Etudier la possibilité d'acquérir des bâtiments agricoles dès lors qu'aucune reprise n'est envisagée afin de les valoriser pour l'économie locale (vente directe, transformation, espace mutualisé, stockage, etc.)

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Communes, Communautés de communes, CIA 25/90, SAFER, Terre de Liens, EPF 25, propriétaires, agriculteurs

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Pilotage, animation et suivi : 12 jrs/an, entre 15 000 et 30 000 € selon la démarche choisie
Veille foncière Vigifoncier : 1-2 jrs/an
Accès Vigifoncier : 5000-6000 €/an

Financeurs possibles
DRAAF, FEADER, AERMC, Commissariat de massif du Jura, CR BFC, CD 25, Communautés de communes, communes

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Action pluriannuelle (3 à 5 ans) :
Phase 1 : sensibilisation des élus (EPCI et communes) à la stratégie foncière
Phase 2 : rapprochement avec les organismes de portage de foncier
Phase 3 : veille foncière et acquisition éventuelle

PERIMETRE DE L'ACTION

A l'échelle de chaque EPCI, en fonction des objectifs politiques

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT (indicateur 5.2 SNANC)
Nombre de bâtiments acquis ou valorisés

AXE STRATÉGIQUE 2

Diversifier les productions agricoles et alimentaires locales

Le territoire du PAT de la Ligne des Horlogers se caractérise par une **spécialisation agricole à destination des filières bovines laitières**. Le territoire est réputé pour ses incontournables labels et signes de qualité, tels que les AOP Comté, Morbier et Mont d'Or, mais également les IGP Cancoillotte, Saucisse de Morteau et Saucisse de Montbéliard.

Aujourd'hui, la production agricole répond difficilement aux besoins réels du territoire. En théorie, la production maraîchère actuelle ne pourrait couvrir que 2 à 4% des besoins, tandis qu'elle pourrait s'élever à 56% pour les céréales. Un indicateur a été imaginé pour approfondir cette réflexion à l'ensemble des cultures (fourrages, céréales, oléoprotéagineux, fruits et légumes, autres cultures). Il s'agit du **potentiel nourricier moyen pondéré**. Il représente la part de la consommation du territoire qui pourrait en théorie être couverte par sa propre production, dans le cadre du régime alimentaire actuel et en tenant compte de la diversité des cultures. Pour le territoire du PAT, cet indicateur s'élève à 67%.

Le **développement de l'agriculture diversifiée** (maraîchage, petits fruits, poules pondeuses, élevages ovins, caprins, etc.) reste donc essentiel pour permettre une alimentation locale et saine, et favoriser la résilience du territoire. Le constat du terrain reste sans appel. Ce développement est timide, en raison de **contraintes foncières et climatiques** reconnues, mais se poursuit. Le PAT cherchera donc à accompagner les producteurs installés et les porteurs de projets orientés vers les productions diversifiées.

Dans une perspective de **développement des circuits courts et de proximité**, les producteurs, citoyens et collectivités s'organisent pour permettre l'accès à des produits frais et locaux. L'offre de circuits courts est variée, comprenant notamment la vente à la ferme, les casiers fermiers, les magasins de producteurs, les marchés et même des plateformes en ligne. Les circuits de proximité connaissent différents freins à leur développement : **répartition inégale sur le territoire, fréquentation faible par les consommateurs, manque de fruits et légumes locaux**.

Pour répondre à un objectif de diversification agricole et alimentaire du territoire, il faut donc mobiliser et accompagner l'ensemble des acteurs constituant le système alimentaire, mais aussi les consommateurs locaux.

Cet axe répond à 2 objectifs stratégiques :

- **Mobiliser le territoire en faveur de la diversification agricole et alimentaire**
- **Rapprocher les producteurs et les consommateurs**

FICHE ACTION DIV 01

Sensibiliser les acteurs du territoire pour favoriser la diversification agricole et alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire, fortement structuré autour de l'élevage laitier se caractérise par plusieurs enjeux : diversification de la production locale, acceptabilité sociale des nouvelles installations et valorisation du foncier et du bâti existants.

La diversification (poulaillers, porcheries, maraîchage sous serre, cultures de céréales, etc.) constitue un levier important pour renforcer la résilience alimentaire du territoire à condition d'être comprise, accompagnée et partagée par l'ensemble des acteurs.

Démarche

Sensibilisation des habitants et des élus :

- Organisation de rencontres à destination des citoyens, de visites d'exploitations agricoles diversifiées
- Organisation d'ateliers auprès des élus et des différents accompagnements qu'ils peuvent mettre en œuvre

Mobilisation des exploitations agricoles existantes :

- Echanges avec les exploitations agricoles existantes sur les opportunités de diversification
- Intégration des porteurs de projets sur le territoire, incluant une approche personnelle pour renforcer l'acceptabilité du projet

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
CIA 25/90, SAFER, Terre de Liens, BIO BFC, CIVAM Le Serpolet, Communautés de communes, communes, associations locales, collectifs citoyens

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination et animation : env. 22 jrs /an
Organisation actions sensibilisation, visites et journées techniques, outils de communication : 5 000 €

Financeurs possibles
DRAAF, ADEME, FEADER, Commissariat de massif du Jura, CR BFC, CD 25, Communautés de communes, communes

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2026 _ Rencontres sensibilisation élus et porteurs de projet (réseau RARES)
Année N _ Diagnostic, mobilisation des acteurs, premières actions de sensibilisation
Année N+1 _ Déploiement des actions, accompagnement des projets, évaluation intermédiaire

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de rencontres et visites organisées
Nombre d'exploitations agricoles rencontrées

FICHE ACTION DIV 02

Structurer de nouvelles filières locales et nourricières

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire se caractérise par une forte identité agricole et alimentaire, mais fait face à plusieurs défis : isolement géographique, dispersion des exploitations, difficulté d'accès aux marchés, contraintes logistiques et besoin de sécurisation de l'emploi et des débouchés.

Dans le cadre du PAT, cette action vise à renforcer la coopération entre acteurs pour optimiser les ressources existantes, favoriser l'approvisionnement local et structurer des solutions logistiques adaptées aux spécificités du territoire.

Démarche

Identifier les besoins de structuration d'une nouvelle filière sur le territoire :

- Identifier les besoins et les ressources locales, avec l'appui des acteurs économiques de l'alimentation du territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs) qui souhaitent s'engager dans une démarche de structuration
- Mettre en relation l'ensemble des acteurs dans l'objectif de construire collectivement une solution adaptée
- Expérimenter des solutions pilotes, notamment en matière de logistique et évaluer leur faisabilité et leur impact pour le territoire

PILOTAGE

Pilotes de l'action
PATLH, CIA 25/90, BIO BFC

Partenaires à impliquer
Communautés de Communes, agriculteurs, CMA, CCI, associations locales (La Marmite Solidaire, etc.), logisticiens

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Moyens nécessaires
Coordination et animation : env. 44 jrs
Etudes, financements d'actions collectives : 15 000 à 50 000€

Financeurs possibles
DRAAF, FEADER, ADEME, Commissariat de massif du Jura, CR BFC, CD 25, Communautés de communes

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Diagnostic et mobilisation des acteurs
Année N+1 à N+2 _ Structuration des outils de mutualisation et tests logistiques
Année N+3 à N+4 _ Pérennisation et montée en puissance des dispositifs

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de producteurs et d'acheteurs impliqués
Volume de produits locaux distribués via les solutions mises en place
Nombre de structures de distribution / et de transformation de produits durables et de qualité, créés ou maintenus sur la durée du PAT (indicateurs 6.1 et 6.2 SNANC)

FICHE ACTION DIV 03

Expérimenter un espace collectif autour de l'artisanat alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire se caractérise par une agriculture majoritairement orientée vers l'élevage, fortement dépendante de systèmes spécialisés. Le vieillissement des exploitants, les difficultés de transmission de certaines fermes et l'évolution des attentes sociétales (diversification alimentaire, circuits courts, résilience économique) constituent des enjeux majeurs pour le territoire du PAT.

Dans ce contexte, la diversification agricole apparaît comme un levier stratégique notamment pour renforcer l'offre alimentaire locale et la résilience territoriale.

Démarche

Identifier les besoins pour l'expérimentation d'un espace collectif autour de l'artisanat alimentaire :

- Mobiliser les artisans alimentaires du territoire d'un même corps de métier ou de métiers complémentaires intéressés par des démarches collectives et de mutualisation
- Identifier des locaux existants ou des projets immobiliers mobilisables, en lien avec les communes et les EPCI

Définir le projet via une étude de faisabilité technique, économique et juridique et co-construire le modèle juridique et de gouvernance.

PILOTAGE

Pilotes de l'action :
Coopilote, PATLH

Partenaires à impliquer :
CIA 25-90, CCI, CMA, Communautés de Communes, structures d'accompagnement aux pépinières d'entreprises et à la création d'entreprises

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination et animation : 33 à 44 jrs totaux, dont
. Diagnostic, étude et définition du projet : 15 jrs
. Expérimentation sur deux ans : 4 à 10 jrs
Diagnostic et étude de faisabilité : 25 000 €
Investissements locaux et équipements : 80 000 à 250 000 €

Financeurs possibles
FEADER, LEADER, Banque des Territoires, ADEME, Commissariat de massif du Jura, CR BFC, CD 25, Communauté des communes, acteurs de l'ESS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Diagnostic, études et co-construction
Année N+1 à N+2 _ Mise en œuvre de l'expérimentation
Année N+3 _ Evaluation et essaimage

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre d'artisans impliqués dans l'expérimentation
Taux d'utilisation des locaux et équipements

FICHE ACTION DIV 04

Accompagner la transmission et la diversification des exploitations agricoles

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire se caractérise par une agriculture majoritairement orientée vers l'élevage, fortement dépendante de systèmes spécialisés. Le vieillissement des exploitants, les difficultés de transmission de certaines fermes et l'évolution des attentes sociétales (diversification alimentaire, circuits courts, résilience économique) constituent des enjeux majeurs pour le territoire du PAT.

Dans ce contexte, la diversification agricole apparaît comme un levier stratégique notamment pour renforcer l'offre alimentaire locale et la résilience territoriale.

Démarche

Identifier les exploitations agricoles susceptibles de transmettre et les interroger sur leur volonté d'accueillir une production diversifiée. Etudier les modalités d'intégration (statut juridique, investissements, risques, etc.). Accompagner le cédant et le porteur de projet dans leur démarche.

Identifier les fermes non transmissibles en l'état et leur proposer d'expérimenter une restructuration.

Accompagner le cédant à la restructuration en envisageant plusieurs ateliers de production au sein de la ferme.

PILOTAGE

Pilotes de l'action
CIA25-90, InPACT BFC

Partenaires à impliquer
PATLH, communes, SAFER, centres de gestion et organismes de conseil, agriculteurs et réseaux de producteurs locaux

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination et animation : env. 33 jrs /an
Sensibilisation, visites techniques et accompagnements des collectifs : 10 000 à 30 000 €

Financeurs possibles
DRAAF, FEADER, Commissariat de massif du Jura, CR BFC, CD 25, Communautés de communes

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Repérage des fermes et exploitations, diagnostics, sélection des projets pilotes
Année N+1_ Mise en œuvre des expérimentations, d'accompagnement renforcé
Année N+2_ Evaluation, capitalisation et diffusion des enseignements

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre d'exploitations impliquées dans une démarche d'accueil en diversification
Nombre de fermes difficilement transmissibles accompagnées

FICHE ACTION DIV 05

Faire connaître et valoriser l'offre alimentaire locale

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Communes, Communautés de communes, CIA 25-90, producteurs locaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les consommateurs peuvent retrouver les produits locaux dans différents points de vente :

- Les circuits traditionnels : GMS, magasins spécialisés, fruitières, etc.
- Les circuits alternatifs : vente à la ferme, magasin de producteurs, AMAP, point de retrait Locavor, marché, etc.

Cependant, les producteurs locaux proposant de vendre via les circuits alternatifs se révèlent être inégalement connus par les habitants.

Cette action cherche donc à renforcer la communication sur l'offre alimentaire locale auprès des consommateurs du territoire.

Démarche

Créer un annuaire de producteurs locaux à l'échelle du territoire du PAT. Diffuser largement l'annuaire auprès des consommateurs et habitants. Mettre à jour l'annuaire annuellement

Communiquer sur les annuaires existants auprès des consommateurs : *J'veux du local 25-90*, annuaire national bio. Participer à la mise à jour de *J'veux du local 25-90*

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination, création de l'annuaire : 15 jrs
Mise à jour de l'annuaire de producteurs : 5 jrs/an
Création graphique et communication : 2 à 3 jrs
Impression annuaire (facultatif) : 3000 à 6000 €
Coût création widget J'veux du local 25-90 : 600€ par site internet

Financeurs possibles
Communautés de communes, PNRDH, CIA 25-90

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Création d'un annuaire de producteurs
Année N+1 à N+4 _ Diffusion de l'annuaire et mise à jour continue
Année N à N+4 _ Accompagnement à la mise à jour continue de *J'veux du local 25-90*

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de producteurs recensés dans l'annuaire
Evolution du nombre de producteurs recensés dans l'annuaire
Nombre de producteurs du territoire du PATLH inscrits sur la plateforme *J'veux du local 25-90*

FICHE ACTION DIV 06

Accompagner les points de vente locaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic a recensé une grande diversité de circuits de distribution alternatifs à la grande et à la moyenne distribution, à l'instar des plateformes en ligne, AMAP, marchés et magasins de producteurs. Ceux-ci sont néanmoins peu nombreux au regard du large bassin de vie, en plus d'être répartis de manière hétérogène sur le territoire.

Face à ce constat, cette action cherche à pérenniser les points de vente existants et à en développer d'autres en fonction des besoins locaux, afin de permettre aux habitants de consommer facilement les produits de leur territoire.

Démarche

Accompagner les marchés de producteurs locaux. Diagnostic de l'existant. Renforcer la dimension locale des marchés en fonctionnement. Accompagner les associations et collectivités souhaitant créer de nouveaux marchés. Impliquer les citoyens pour faciliter l'appropriation territoriale

Structurer les projets de magasins de producteurs. Accompagner les projets émergents. Identifier les territoires intéressés. Impliquer les citoyens pour faciliter l'appropriation territoriale

Accompagner les plateformes en ligne et les AMAP pour pérenniser la clientèle. Rechercher des solutions logistiques pour faciliter l'implication des producteurs au sein de ces points de vente

Accompagner les producteurs qui souhaiteraient développer des partenariats avec les GMS. Permettre une contractualisation juste et équitable pour les deux parties

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Communautés de communes, communes, CIA 25-90, agriculteurs et producteurs locaux, groupement de producteurs, fruitières, associations locales

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Temps de coordination : 6 jrs/an
Temps d'animation, de recherche de financements et d'accompagnement des projets : 18 jrs/projet
Communication numérique et papier : 2 jrs/an
Impression supports de communication : 200 €/an

Financeurs possibles
Communes, Communautés de communes, PNRDH
AAP Bouge ton coq, fonds nationaux et régionaux

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Etat des lieux des besoins points de vente
Année N à N+4 _ Accompagnement des projets en fonction des opportunités

PERIMETRE DE L'ACTION

A l'échelle de chaque EPCI du PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de marchés de producteurs organisés par an
Evolution de la fréquentation des points de vente locaux

FICHE ACTION DIV 07

Inciter les acteurs du territoire à adopter les produits locaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le territoire du PAT se caractérise par une forte identité agricole, orientée vers la production laitière et de saucisses de porc. Elle est complétée par un écosystème de petits producteurs diversifiés (maraîchage, fromage de chèvre et brebis, petits fruits, œufs, viande, etc.).

Pourtant, les acteurs du territoire ne semblent pas capitaliser systématiquement sur la manne que représentent ces produits alimentaires locaux. Très variés, ils peuvent répondre à divers besoins :

- Offre de restauration pour l'évènementiel,
- Paniers cadeaux,
- Alimentation du quotidien, etc.

Cette action cherche à valoriser les productions alimentaires locales, grâce à l'évènementiel et aux commandes groupées.

Démarche

Sensibiliser les organisateurs d'évènementiel local à l'utilisation des produits locaux, notamment pour la restauration. Mise à disposition d'une base de données des services traiteurs et Food trucks présents sur le territoire, intégrant les produits régionaux ou locaux. Mise à jour annuelle du référentiel

Promouvoir les commandes groupées au sein des collectivités et entreprises du territoire. Identifier les producteurs locaux intéressés. Mise à disposition d'une base de données des producteurs locaux réalisant des commandes sur le territoire. Mise à jour annuelle du référentiel

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Communes, Communautés de communes, CIA 25-90, entreprises, associations locales, agriculteurs et producteurs locaux, évènementiel du territoire

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination : 5 jrs/an
Création d'un référentiel « producteurs locaux et traiteurs » (5 jrs), mise à jour (1 jr/an)
Promotion et accompagnement des commandes groupées : 3 jrs/an

Financeurs possibles
PATLH

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Création du référentiel « producteurs locaux et traiteurs », promotion des commandes groupées auprès des acteurs du territoire
Année N+1 à N+4 _ Diffusion du référentiel et mise à jour annuelle

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre d'évènements incluant les produits locaux (marché, restauration)
Evolution du nombre de producteurs accompagnés dans la diversification de leurs débouchés



AXE STRATÉGIQUE 3

Favoriser l'accès à une alimentation de qualité, locale et durable pour tous

Le cadre d'intervention des Projets Alimentaires Territoriaux interroge l'alimentation avec une approche sociale, autour des enjeux de nutrition-santé et de précarité alimentaire. En effet, l'alimentation est un **déterminant de la santé**, associé aux habitudes et comportements individuels, qui influence l'état de santé d'un individu ou d'une population. Le territoire du PAT bénéficie d'outils locaux, œuvrant en faveur de la **réduction des inégalités territoriales et sociales de santé**. Les **Contrats Locaux de Santé** (CLS) sont au nombre de trois : Portes du Haut-Doubs, Pays Horloger - Pays du Haut-Doubs, Doubs central. Dans une démarche transversale, les CLS et le PAT pourront déployer des actions en matière de promotion de la santé et de santé environnementale. Cette synergie est pertinente, puisque les acteurs du secteur de la santé et ceux de l'agriculture et de l'alimentation se côtoient peu et développent donc peu de projets ensemble.

Le territoire du PAT s'appuie également sur un **maillage d'acteurs associatifs**, nombreux mais fragiles, pour lutter contre la précarité alimentaire. D'une part, le réseau de la Banque Alimentaire de Franche-Comté approvisionne plusieurs associations locales : La Croix-Rouge, Le Secours catholique, Le Secours populaire, Le Petit Cabas, La Marmite Solidaire. D'autre part, les Restaurants du cœur sont également actifs avec leur propre fonctionnement. Cependant, cet écosystème souffre de contraintes diverses : **difficulté de mobilisation des bénévoles, augmentation des personnes en situation de précarité, moyens matériels et financiers limités, etc**. Dans une perspective de meilleure articulation des solutions d'aide alimentaire et des systèmes agricoles locaux, le PAT accompagnera les associations locales sur divers projets, dont l'approvisionnement alimentaire sain, local et durable.

Enfin, le PAT a vocation à promouvoir l'alimentation comme **vecteur d'éducation** auprès des habitants et consommateurs du territoire. Un grand nombre de thématiques pourront être abordées en fonction des **enjeux locaux** tels que la compréhension des systèmes agricoles, l'adaptation face aux effets du changement climatique, les solutions pour manger local, sain et de saison, mais aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire. Là encore, le PAT s'appuie sur un réseau d'acteurs spécialisés dans l'éducation à l'environnement, pour sensibiliser en priorité les scolaires et le grand public.

Cet axe répond à 3 objectifs stratégiques :

- **Sensibiliser à l'agriculture et à l'alimentation durable**
- **Promouvoir le lien nutrition-santé**
- **Lutter contre les inégalités alimentaires**

FICHE ACTION ALIMQ 01

Sensibiliser le grand public à l'alimentation durable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs acteurs locaux du territoire du PAT (CPIE, Préval, etc.) mènent des actions de sensibilisation et d'éducation alimentaire auprès d'un public varié. Un des enjeux partagés est de toucher un public non averti et de mobiliser toutes les générations. A cette fin, il semble nécessaire de massifier ces actions éducatives, notamment en facilitant la coordination et la mutualisation de ressources.

Démarche

Création et diffusion d'un catalogue recensant les outils existants sur le territoire et les contacts des acteurs de l'éducation à l'alimentation durable. Création d'un label PAT permettant d'identifier les partenaires répondant aux objectifs du PAT sur le volet éducation.

Création d'une base de données mutualisée entre acteurs de l'éducation recensant les événements, structures relais et lieux de vie où animer des activités sur l'alimentation

Création d'un programme annuel d'animations et d'actions multi-partenarial :

- Essaimer des ateliers sur le territoire via des structures relais d'accueil du public (espaces jeunes, CIAS, etc.)
- Former les salariés des structures relais à l'alimentation durable
- Proposer des temps forts autour de l'alimentation ouvert à tous (festival Alimenterre, Fête des solutions d'ici, etc.)
- Investir des événements non liés à l'alimentation pour proposer des ateliers
- Créer du lien entre les agriculteurs et les habitants (De Ferme en Ferme, créer un réseau de fermes pouvant accueillir ponctuellement du public)

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
Structures de l'éducation à l'environnement et au développement durable, CIVAM Le Serpolet, CIA 25-90, Communautés des communes, communes

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination : 5 jours
Animation grand public (CCPHD, PNRDH) : 500 € /an
Rémunération des agriculteurs : 150 € /visite
Participation EPCI (De Ferme en Ferme) : 1000-1500 €

Financeurs possibles
AAP PNA, Arc Jurassien franco-suisse

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2027 _ Recherche de financements De Ferme en Ferme
2028 _ Première édition De Ferme en Ferme
Année N _ Travail collectif de coordination et mutualisation de ressources pédagogiques
Année N+1 à N+4 _ Construction du programme annuel d'animations de sensibilisation à l'alimentation durable

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de partenaires inscrits dans le catalogue des acteurs de l'éducation du PAT
Nombre d'animations totales réalisées par le PAT ou ses partenaires
Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement/d'éducation à l'alimentation (indicateur 9.4 SNANC)

FICHE ACTION ALIMQ 02

Sensibiliser le public scolaire à l'alimentation durable

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action doit permettre aux scolaires d'acquérir des connaissances pour comprendre les grands enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, du champ à l'assiette, et mieux les appréhender localement.

Démarche

Elaboration d'un module de sensibilisation comprenant 3-4 séances mobilisant des intervenants extérieurs, sur des thématiques variées en lien avec le programme scolaire : nutrition/santé, paysage et agriculture, les métiers, etc.

Identification de ressources pertinentes pour l'enseignant pour prendre en main certaines thématiques complémentaires en autonomie.

Elaboration d'un programme d'éducation à l'environnement à destination des MFR du territoire sur le volet alimentation locale et durable.

Organisation de forums sur l'alimentation durable et locale en milieu scolaire.

PILOTAGE

Pilotes de l'action

PATLH et CPIE du Haut-Doubs (cible cycle 3)
Familles Rurales (cible MFR)

Partenaires à impliquer

Etablissements scolaires dont TER, collectivités, structures de l'éducation à l'environnement et au développement durable

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires

Coordination, relation partenaires et bilan : 7 jrs
Interventions pédagogiques structures EEDD (13 à 19jrs) : env. 1800€ /classe
Participation financière des établissements scolaires : env. 100 € /classe
Intervention du PATLH pour l'animation en MFR : 2 jrs

Financeurs possibles

AAP PNA, AAP PRALIM (DRAAF), collectivités
Projet avec le CPIE : co-financement Région (subvention du projet à 50%), co-financement Commissariat de Massif ANCT (subvention du projet à 50%)
Projet avec Familles rurales : AAP « Education à l'environnement » (5379 € perçus pour l'animation en MFR)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N_ Conception du contenu pédagogique, mobilisation des établissements, communication
Année N+1_ Interventions pédagogiques
Année N+2-N+4_ Déploiement vers les écoles, collèges, centres de loisirs du territoire

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation

Nombre de classes sensibilisées (objectif : 7 à 12 par an)
Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût (indicateur 9.3 SNANC)

FICHE ACTION ALIMQ 03

Créer un réseau d'interconnaissance entre acteurs de la santé et de l'alimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire du PAT de la Ligne des Horlogers, les acteurs de la santé et de l'alimentation au sens large ne s'associent pas systématiquement au cœur de démarches en faveur de la promotion de la santé, notamment dépendante à une alimentation saine et de qualité.

Pourtant, ils partagent des objectifs communs. Cette méconnaissance des acteurs entre eux peut limiter la portée des politiques alimentaires et de santé.

Cette action cherche donc à créer un réseau d'interconnaissance réunissant les acteurs de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, de la précarité alimentaire et de l'éducation à l'alimentation durable. L'objectif sera d'initier des actions conjointes favorables à la santé et à une alimentation saine et accessible pour tous.

Démarche

Préparer et animer les rencontres annuelles du réseau d'interconnaissance, en collaboration avec les CLS du territoire. Intégrer des prises de parole politiques et techniques, des ateliers participatifs. Identifier un thème phare au cœur de chaque rencontre (Une Seule Santé, QVCT, SSA, etc.)

Animer un ou plusieurs groupes de travail en fonction des projets émergents grâce au réseau d'interconnaissance (ordonnances vertes, ateliers culinaires santé, etc.)

PILOTAGE

Pilotes de l'action

PATLH, CLS Portes du Haut-Doubs, CLS Pays Horloger, CLS Doubs Central

Partenaires à impliquer

Acteurs du territoire liés à l'agriculture, l'alimentation, la santé, la précarité alimentaire, l'éducation

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires

Coordination et organisation de la rencontre annuelle : 8 jrs/an
Animation, recherche de financements et accompagnement des projets : 20 jrs/projet
Communication (création et diffusion de livrables) : 2 à 4 jrs/projet
Budget communication : 150€ /projet et /an

Financeurs possibles

ADEME, DRAAF, ARS, collectivités territoriales, autres fonds nationaux et régionaux, mécénat

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Constitution du réseau d'interconnaissance et première rencontre territoriale du réseau
Année N+1 à N+4 _ Groupes de travail pour le déploiement des expérimentations territoriales

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation

Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition-santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition-santé présentes sur le territoire (indicateur 2.2 SNANC)
Nombre de rencontres réalisées dans le cadre du réseau d'interconnaissance
Livrables réalisés pour chaque action territoriale

Objectif 3.2 : Promouvoir le lien nutrition-santé

FICHE ACTION ALIMQ 04

Expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Constatant la fragilité des politiques alimentaires et de santé, un collectif national milite en faveur de la création d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) pour permettre une alimentation réfléchie, saine et accessible pour tous. Le socle commun est le suivant :

- Universalité d'accès
- Conventionnement démocratique auprès de points de vente locaux
- Cotisation par tranches de revenu

Depuis plusieurs années, des citoyens s'investissent bénévolement, politiquement et professionnellement pour faire émerger des caisses alimentaires.

Cette action a donc pour objectif d'expérimenter une caisse alimentaire sur le territoire du PAT de la Ligne des Horlogers.

Démarche

Sensibilisation des citoyens et des acteurs du territoire aux principes d'une alimentation durable et aux expérimentations de caisse alimentaire

Constitution d'un Comité citoyen définissant les orientations de la caisse. Animation de groupes de travail thématiques, composés des membres du Comité citoyen, définissant le fonctionnement de la caisse. Rédaction d'un guide du fonctionnement du modèle économique de la caisse et d'une feuille de route du Comité citoyen

POINT DE VIGILANCE

L'appropriation locale du projet par les citoyens est essentielle pour favoriser sa pérennité à long terme.

PILOTAGE

Pilotes de l'action

PATLH (phase d'émergence),
Collectif citoyen (phase opérationnelle)

Partenaires à impliquer

Collectivités territoriales, CIVAM Le Serpolet, BIO BFC, syndicats agricoles, producteurs locaux, CLS, réseau d'acteurs de la santé, associations d'aide alimentaire, points de vente à conventionner, citoyens

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires

Coordination, animation et veille financière : 25 jrs/an
Communication (création graphique, diffusion) : 4 jrs, 400 €

Financeurs possibles

ADEME, PRAP, AAP MMPT, CPAM, MSA, CAF, France Active BFC, Fondation Macif, Biocoop

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N à N+1 _ Phase de sensibilisation des citoyens et des acteurs du territoire
Année N+2 _ Constitution officielle du Comité citoyen et premiers groupes de travail thématiques
Année N+3 _ Inauguration de la caisse alimentaire

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation

Nombre de citoyens membres de la caisse alimentaire
Nombre de lieux de distribution conventionnés
Part d'achat au sein des lieux de distribution conventionnés grâce à la caisse alimentaire

FICHE ACTION ALIMQ 05

Sensibiliser sur la démarche *Une Seule Santé* au travers du volet « eau, agriculture, alimentation »

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'approche *Une Seule Santé* consiste à élaborer une politique de santé publique territoriale, intégrée et préventive dans une logique de santé globale – humaine, végétale et animale. Elle cherche à agir de manière transversale et coordonnée, sur des déterminants clés, comme l'alimentation, l'activité physique, le lien social et l'environnement.

Cette action a donc pour objectif d'engager une réflexion *Une Seule Santé* à l'échelle du territoire du PAT, avec l'appui des trois Contrats Locaux de Santé du territoire. L'action repose sur le partage d'informations et de connaissance entre les différentes structures et acteurs ayant un impact sur la santé environnementale et la promotion de la santé.

Démarche

Sensibiliser les élus référents sur l'agriculture et l'alimentation, ainsi que les agents des collectivités à la démarche *Une Seule Santé*. Organiser des réunions avec des experts sur cette thématique. Partager les outils existants. Accompagner les collectivités vers un travail inter-services pour aborder les projets avec une approche systémique.

Participer aux actions menées par les CLS du territoire en matière de santé environnementale et de promotion de la santé, en lien avec le volet « eau, agriculture, alimentation ».

PILOTAGE

Pilote de l'action

PATLH

Partenaires à impliquer

CLS Portes du Haut-Doubs, CLS Pays Horloger, CLS Doubs central, Promotion Santé BFC, collectivités, PNR Doubs Horloger, PETR Doubs central, BIO BFC

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires

Temps de coordination : 3 jrs/an
Temps d'animation : 5 jrs/an

Financeurs possibles

ARS

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N à N+4 _ Participation aux actions menées par les CLS, en fonction des opportunités
Année N _ Sensibilisation des élus et agents des collectivités

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation

Nombre d'élus et d'agents de collectivités sensibilisés à la démarche *Une Seule Santé*
Nombre d'actions CLS auxquelles le PAT a participé

FICHE ACTION ALIMQ 06

Accompagner le développement de solutions d'aide alimentaire adaptées au territoire et aux besoins

PILOTAGE

Pilote de l'action

PATLH

Partenaires à impliquer

CCAS, CIAS, Communauté de communes, structures de l'aide alimentaire, CD 25

DESCRIPTION DE L'ACTION

Si plusieurs solutions d'aide alimentaire (épicerie sociale et solidaire, distribution alimentaire, chèques alimentaires, colis d'urgence) existent dans les principaux centres-bourgs du territoire du PAT, il n'y a aucun système équivalent pour les autres communes.

L'action vise à coordonner et faciliter l'accès à l'aide alimentaire auprès des publics isolés, en raison d'une méconnaissance de leurs droits, de contraintes de mobilités ou par crainte de la stigmatisation.

Démarche

Communiquer sur les dispositifs existants d'aide alimentaire à l'échelle du PAT

Benchmark des initiatives innovantes en matière d'accès à l'aide alimentaire et de rupture de l'isolement

Créer des rencontres entre les collectivités et les CCAS/CIAS pour construire une feuille de route et expérimenter de nouvelles solutions adaptées aux besoins locaux et mutualisées :

- Mise en place d'un camion itinérant de distribution d'aide alimentaire
- Création d'épiceries sociales et solidaires
- Livraison de colis d'urgence à domicile
- Organisation de tables ouvertes et de repas partagés, ateliers « cuisiner à petit budget »
- Mise en place de bons alimentaires

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires

Coordination, benchmark et accompagnement : 25 jrs
Communication (flyers, site internet) : 200 €

Financeurs possibles

ADEME, Fonds Vert
AAP PNA, AAP Mieux Manger pour Tous
AAP Andes, AAP Bouge ton coq

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N_ Benchmark des solutions innovantes
Etat des lieux des besoins avec les CCAS/CIAS et les EPCI, recherche de financements
Année N+1-N+4_ Expérimentation des actions

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation

Proportion territoriale sur laquel est présente au moins une structure d'aide alimentaire (indicateur 1.2 SNANC)
Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT (dispositifs expérimentaux) sur la précarité alimentaire (indicateur 1.3 SNANC)

FICHE ACTION ALIMQ 07

Faciliter l'approvisionnement de l'aide alimentaire en produits frais et locaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'aide alimentaire repose encore largement sur des produits non périssables, souvent insuffisants pour garantir une alimentation équilibrée aux bénéficiaires. L'accès à des produits frais (fruits, légumes, produits laitiers, viande) reste limité en raison de contraintes logistiques, économiques et organisationnelles. En outre, ces dernières années, l'aide alimentaire fait face à une baisse de la qualité et de la quantité des dons.

L'opération de cueillette solidaire portée par La Marmite Solidaire permet de récupérer des fruits et légumes non récoltés chez des producteurs, dans des vergers ou chez des particuliers. Ils sont ensuite valorisés et transformés dans la cuisine de l'association en repas, confitures, compotes, avant d'être redistribués à des structures d'aide alimentaire.

Cette action vise à accompagner les associations de l'aide alimentaire, afin d'augmenter la part d'approvisionnement en produits frais et locaux.

Démarche

Elargissement du périmètre d'action de l'opération « Cueillette solidaire » à l'ensemble du territoire du PATLH. Mobilisation d'équipes de cueilleurs bénévoles sur ce périmètre.

Mise en place d'autres actions expérimentales issues de la méthode MIAM (Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs) :

- Glanage
- Groupements d'achats produits bio et locaux
- Jardins solidaires
- Atelier de transformation partagé
- Cantine solidaire
- Chèques alimentaires durables, etc.

PILOTAGE

Pilotes de l'action
PATLH
La Marmite Solidaire (cueillette solidaire)

Partenaires à impliquer
Associations d'aide alimentaire, Communautés de communes, communes, CCAS/CIAS, agriculteurs, ESAT La Bergerie, SOLAAL

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Mobilisation des équipes de cueilleurs : 5 jrs/an
Animation des temps de cueillette : 100€ /cueillette
Communication grand public (CCPHD, PNRDH) : 300€/an
Diagnostic et montage des actions : 25 jrs

Financeurs possibles
AAP PNA, AAP Mieux Manger pour Tous, Crédit agricole

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2026 _ Expérimentation de la cueillette solidaire sur les territoires de la CCVM et de la CCPHD
2027 _ Élargissement de l'opération cueillette solidaire à l'ensemble du territoire du PATLH, diagnostic des besoins en produits frais et locaux pour les structures d'aide alimentaire
2028-2031 _ Montage et expérimentation au cas par cas d'autres solutions d'approvisionnement en produits frais, bio et locaux

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Tonnage de produits locaux récoltés
Nombre de bénévoles/cueilleurs mobilisés
Proportion d'approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire (indicateur 1.4 SNANC)



AXE STRATÉGIQUE 4

Accompagner la transition de la restauration hors domicile vers plus de durabilité et de qualité

La restauration hors domicile, et notamment collective, a été identifiée comme **un axe de travail structurant pour le territoire** du PAT, dans la mesure où les collectivités locales, en tant que structures compétentes principales, peuvent **encourager l'évolution des systèmes existants**. En effet, la restauration collective du territoire est représentée à 81% par des établissements scolaires, dont la gestion incombe aux communes (crèches, écoles), au Conseil départemental (collèges) et au Conseil régional (lycées). En moindre mesure, elle est représentée à 15% par des établissements médico-sociaux (EHPAD, MARPA, etc.) et à 4% par des entreprises.

L'application de la **Loi EGAlim** (2018), pour tous les établissements de la restauration collective publique, est un levier d'action concret **en faveur de l'approvisionnement local et durable, de la diversification des sources de protéines, de l'éducation alimentaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire**. A l'échelle du territoire, en 2025, sur les 125 structures de restauration collective identifiées, 58 étaient inscrites sur la plateforme Ma cantine, mais seules 5 avaient réalisé leur télédéclaration. Le diagnostic du PAT a démontré une disparité des pratiques, qui ne permettent pas de répondre aux objectifs de la Loi EGAlim en raison notamment d'une **méconnaissance du cadre réglementaire**, mais aussi de contraintes structurelles et financières.

Dans une perspective d'amélioration du système de restauration collective local, le PAT a un rôle à jouer en matière d'**accompagnement renforcé, cohérent et ciblé des structures de la restauration collective**. Une approche systémique permettra de répondre à diverses attentes : identifier l'offre locale, centraliser les achats et la logistique, accompagner sur la rédaction des marchés publics, former les personnels de cuisine, sensibiliser les gestionnaires et les convives.

Cet axe répond à 2 objectifs stratégiques :

- **Faire de la restauration hors domicile un levier des transitions alimentaires**
- **Instaurer des pratiques vertueuses au sein de la restauration hors domicile**

FICHE ACTION RESTO 01

Approvisionner la restauration collective en produits frais, locaux et durables

DESCRIPTION DE L'ACTION

La restauration collective représente de nombreux débouchés sur le territoire. En 2024, une enquête avait permis d'identifier un intérêt croissant pour l'approvisionnement local et durable tout en révélant les freins persistants : identification des producteurs, règles de concurrence, maîtrise des coûts, matériel inadapté, etc. L'enquête a aussi mis en évidence un besoin d'accompagnement renforcé et de sensibilisation des élus, des gestionnaires, des équipes de cuisine pour accélérer la transition.

L'action cherche à promouvoir l'approvisionnement local et durable, mais aussi à accompagner les structures volontaires dans cette démarche.

Démarche

Organisation d'une campagne annuelle auprès des acteurs de la restauration collective et des producteurs locaux pour inciter à l'inscription dans les outils existants (Ma cantine, Agrilocal). Inciter à la participation à des programmes nationaux ou locaux (« Lait et fruits à l'école », Grand Repas)

- Stratégie de communication numérique
- Réunions publiques et permanences pour un accompagnement individuel

Sensibilisation des élus communaux : loi EGAlim, leviers existants et mobilisables pour une cantine locale et durable

Accompagnement des gestionnaires dans la rédaction des marchés publics et des contrats de Délégation de Service Public

- Fiches techniques élus et gestionnaires
- Organisation de rencontres et retours d'expériences
- Sourcing

Accompagnement des producteurs locaux dans l'approvisionnement de la restauration collective, notamment par la structuration de groupements

PILOTAGE

Pilotes de l'action
PATLH, CD 25, CR BFC, CIA 25-90

Partenaires à impliquer
Associations gestionnaires de la restauration collective, YAKA, Familles Rurales FD25, élus communaux, prestataires de restauration, Confédération paysanne 25

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Appui sourcing : 10 jrs/structure
Coordination campagne annuelle : 8 jrs/an
Sensibilisation des élus : 6 jrs
Accompagnement des gestionnaires : 10 jrs/an
Accompagnement des producteurs : 10 jrs/an

Financeurs possibles
AAP PNA, ADEME, Région BFC, CD 25, DDT 25, FranceAgriMer

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2027 _ Sourcing approvisionnement « Graine de cantine »
Année N _ Sensibilisation des élus sur leur rôle et les leviers d'actions pour tendre vers une cantine bio et locale
Année N à N+5 _ Campagne annuelle sur les programmes existants

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Evolution de la proportion de la restauration collective inscrite dans les programmes existants
Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (indicateur 8.3 SNANC)

FICHE ACTION RESTO 02

Créer un réseau de cantines mutualisées et durables sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

La restauration collective scolaire est un enjeu fort pour les communes. Les gestionnaires sont en quête de services qualitatifs, répondant aux besoins des convives et aux contraintes économiques, environnementales et techniques.

Cette action cherche à développer sur le territoire de nouvelles solutions mutualisées en matière de restauration collective, afin d'améliorer les services rendus et de proposer davantage de produits sains et locaux.

Démarche

Accompagner le projet de cuisine centrale d'Orchamps-Vennes, « Graine de cantine »

Essaimer d'autres cantines mutualisées durables à l'échelle du territoire du PAT :

- Communiquer auprès des acteurs du territoire et valoriser les initiatives existantes
- Identifier les lieux propices à l'essaimage
- Étudier la faisabilité et le financement

PILOTAGE

Pilotes de l'action
YAKA, Familles rurales FD25

Partenaires à impliquer
PATLH, CIA 25-90, BIO BFC, syndicats agricoles, collectivités, prestataires de la restauration collective, producteurs locaux

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination pour l'émergence de la cuisine centrale d'Orchamps-Vennes - YAKA et Familles rurales : env. 200 jours entre 2027-2030
Appui du PAT pour l'essaimage : 5 jrs/an
Etude de faisabilité, animation, concertation : 20 000 €

Financeurs possibles
DRAAF, ADEME, Région BFC, CD 25, Communautés de communes, FEADER

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Septembre 2027_ Inauguration de la cuisine centrale d'Orchamps-Vennes
2028-2030_ Essaimage du projet sur un autre territoire

PERIMETRE DE L'ACTION

A l'échelle de chaque EPCI

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de producteurs locaux impliqués dans l'approvisionnement des cuisines centrales
Part de produits alimentaires locaux achetés par les cuisines centrales

FICHE ACTION RESTO 03

Animer un réseau local d'accompagnement des cuisiniers de la restauration collective

DESCRIPTION DE L'ACTION

La restauration collective du territoire répond inégalement aux objectifs fixés par la loi EGAlim. Certains établissements se rapprochent déjà des seuils fixés, tandis que d'autres n'assurent pas encore les attentes associées.

L'action proposée vise donc à animer des réseaux locaux de restaurateurs-cuisiniers, afin de favoriser les échanges entre pairs, d'accompagner les mutations nécessaires dans les pratiques et d'encourager l'engagement dans une démarche d'amélioration continue.

Démarche

Animer un réseau d'interconnaissance favorisant l'échange entre pairs :

- Benchmark des initiatives existantes
- Identifier les freins et les besoins des cuisiniers et restaurateurs
- Organiser des réunions par secteur pour diffuser les bonnes pratiques, à partir des problématiques communes
- Proposer des interventions techniques, des visites de fermes et des formations collectives incitant à l'évolution des pratiques au sein des équipes

PILOTAGE

Pilote de l'action
PATLH

Partenaires à impliquer
DDT 25, CR BFC, CD 25, gestionnaires délégués de la restauration collective, Préval, CIA 25-90, BIO BFC, professionnels de santé

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination et animation : 33 jrs/an
Organisation de rencontres, visites et interventions d'experts, supports de communication : 10 000 €

Financeurs possibles
DRAAF, ADEME, CR BFC, CD 25, Communautés de communes

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N _ Identification des freins et des besoins, animation de réunions par secteur et déploiement d'actions collectives
Année N+1 _ Consolidation, évaluation et élargissement du réseau

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Part du personnel de restauration collective formé en lien avec les objectifs de la loi EGAlim (indicateur 8.2 SNANC)
Taux de restaurateurs du réseau ayant fait évoluer leurs pratiques

FICHE ACTION RESTO 04

Lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective

DESCRIPTION DE L'ACTION

Qu'il s'agisse de surplus de cuisine ou de restes non-consommés dans l'assiette, selon l'ADEME, le gaspillage alimentaire en restauration collective représente entre 150g et 200g par convive et par repas. Multiplié par le nombre de repas servis dans l'année et le nombre de convives, la restauration hors domicile émet une grande quantité de biodéchets.

Obligatoire depuis la loi EGAlim, un diagnostic pour l'ensemble de la restauration collective et la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire doivent permettre d'économiser les ressources et de mieux répondre aux besoins en privilégiant la qualité à la quantité.

Démarche

Accompagnement des structures de restauration volontaires pour la réalisation de diagnostics de gaspillage alimentaire, la formation des équipes et la sensibilisation des convives à l'alimentation durable.

Réalisation d'un guide technique de passage à l'action « Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective » à destination de la restauration collective.

Organisation d'un groupe de travail inter-établissements pour la mise en œuvre d'un challenge inter-restaurants « Qui gaspillera le moins ? »

PILOTAGE

Pilotes de l'action
PATLH, Préval

Partenaires à impliquer
Communes, gestionnaires de la restauration collective, prestataires cuisiniers

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Création et rédaction d'un guide technique : 20 jrs
Participation au financement de la prestation d'accompagnement pour les restaurants (formation Qualiopi Familles Rurales)
Impression du guide : 1000 €
Investissements en matériels divers (balances, etc.)

Financeurs possibles
Opérateur de compétences (OPCO), ADEME, CR BFC

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2026 _ Expérimentation d'une méthodologie d'accompagnement dans 4 structures. Recensement des structures ayant besoin d'un futur accompagnement
2027 _ Essaimage de l'accompagnement sur d'autres structures
Année N _ Réalisation du guide technique et diffusion
Année N+1 _ Challenge inter-école « Qui gaspillera le moins ? »

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectives présents sur le territoire du PAT (indicateur 3.2 SNANC)
Evolution de la part gaspillée (g/convive)
Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre la gaspillage alimentaire (indicateur 3.1 SNANC)

AXE STRATÉGIQUE 5

Piloter une stratégie agricole et alimentaire cohérente et construite avec les acteurs du territoire

Pour la coordination du PAT, un cinquième axe transversal a été validé. Il se caractérise comme un **support à la bonne mise en œuvre de la stratégie** du projet à horizon 2030.

Dans la continuité de la méthodologie appliquée pour la phase d'émergence (niveau 1), l'animation du PAT opérationnel dit de niveau 2 se veut **ouverte, collaborative et à l'écoute des besoins du territoire** et de ses acteurs.

La coordination de la stratégie territoriale du PAT repose sur quatre enjeux complémentaires et indissociables :

- Faire vivre une **gouvernance partagée** et co-construite avec les acteurs du territoire
- **Pérenniser les financements** pour l'animation et la mise en œuvre des actions du PAT
- Valoriser les actions du PAT grâce à une **communication claire et efficace**
- **Suivre et évaluer** la mise en œuvre de la stratégie grâce à une approche qualitative et quantitative

Cet axe répond à un objectif stratégique :

- **Piloter une politique alimentaire territoriale co-construite, cohérente et efficiente**

FICHE ACTION GOUV 01

Animer la gouvernance du PAT de la Ligne des Horlogers

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis sa labellisation, le PAT de la Ligne des Horlogers bénéficie d'une gouvernance concertée avec les acteurs du territoire (institutionnels, collectivités, partenaires techniques). Cette démarche a permis d'élaborer une stratégie répondant aux enjeux et aux besoins du territoire. Sa mise en œuvre opérationnelle est permise grâce à un plan d'actions pluriannuel.

Cette action cherche donc à poursuivre la dynamique de coopération en cours, afin d'engager des actions concrètes pour le territoire.

Démarche

Animer le Comité de Pilotage du PATLH. Associer les acteurs institutionnels, les partenaires financiers et techniques de niveau 2.

Associer les communautés de communes et les communes à la gouvernance du projet pour favoriser son appropriation territoriale.

Mettre en œuvre le plan d'actions opérationnel 2027-2032 du Projet Alimentaire Territorial de la Ligne des Horlogers.

PILOTAGE

Pilotes de l'action
Parc naturel régional du Doubs Horloger, Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

Partenaires à impliquer
Membres du COPIL (partenaires institutionnels, services de l'Etat, partenaires techniques de niveau 2, EPCI), communes du PAT

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination et animation : 12 jrs/an

Financeurs possibles
PATLH

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Année N à N+4 _ Mise en œuvre du plan d'actions

Organisation d'un Comité de Pilotage par an minimum

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Nombre de Comités des Pilotage organisés
Nombre d'interventions du PAT au sein des instances des collectivités membres (conseils communautaires, commissions, conférences de maires, etc.)

FICHE ACTION GOUV 02

Pérenniser les financements pour l'animation du PAT et la mise en œuvre de ses actions

PILOTAGE

Pilotes de l'action
Parc naturel régional du Doubs Horloger, Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

Partenaires à impliquer
Financeurs publics et privés

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le passage du Projet Alimentaire Territorial en phase opérationnelle (niveau 2) implique la mobilisation de moyens humains et financiers pérennes pour assurer son pilotage et le déploiement des actions.

Cette action vise à sécuriser sur le long terme le financement d'au moins un équivalent temps plein dédié à l'animation du PAT, tout en identifiant et mobilisant des fonds publics ou privés pour la mise en œuvre des actions prioritaires.

Démarche

Veille régulière sur les AAP : saisir les opportunités pour financer des actions et/ou du temps d'animation. Diffuser cette veille auprès des acteurs du territoire

Définition d'une feuille de route pluriannuelle budgétisée. Organisation de comités des financeurs. Suivi des financements

Mise à jour des conventions financières entre les structures co-porteuses du PAT et les EPCI membres du PATLH.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Veille financière et réponse aux AAP : 10 jrs/AAP

Financeurs possibles
FEADER, LEADER, FEDER, Interreg, DRAAF, DREAL, ADEME, AERMC, ARS, Commissariat de Massif du Jura, CR BFC, CD 25, Communautés de communes, MSA, Banques, fondations privées

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2026 _ Elaboration d'une feuille de route pluriannuelle. Organisation d'un comité des financeurs. Mise à jour des conventions financières
2027-2032 _ Veille et réponse à des AAP. Suivi des financements (dossier de versement/solde, etc.)

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Montant total des financements obtenus
Nombre de dossiers retenus sur le nombre de dossiers déposés (AAP/AMI)
Part de financements pluriannuels sécurisés

FICHE ACTION GOUV 03

Communiquer sur les actions du PAT de la Ligne des Horlogers

DESCRIPTION DE L'ACTION

La phase d'émergence du PAT a essentiellement permis de communiquer sur les temps forts du projet (signature officielle de la labellisation PAT de niveau 1, séminaires, évènements ponctuels, etc.).

Cette action cherche à engager une communication efficace et claire, favorable aux déploiements des actions du PAT.

Démarche

Communiquer sur les actions du PATLH en définissant une stratégie propre, en collaboration avec les Services de Communication des porteurs. Envisager la création d'outils (newsletter, site internet) et de supports (kakemono) propres au projet.

Harmoniser la communication relative aux actions du PATLH à l'ensemble des partenaires. Mise à disposition d'un kit de communication. Assurer sa bonne mise en application.

Promouvoir les initiatives locales portées par les acteurs du territoire. Créer une grille de critères pour définir sur quelles actions le PAT peut communiquer. Envisager la création d'un groupe de travail « Communication » associant les co-porteurs du PAT et les partenaires principaux sur cette thématique.

POINTS DE VIGILANCE

Mobiliser les services Communication des co-porteurs du PATLH le plus tôt possible, en amont de chaque projet.

PILOTAGE

Pilotes de l'action

Parc naturel régional du Doubs Horloger, Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

Partenaires à impliquer

Services Communication des co-porteurs du PAT, communes, communautés de communes, partenaires institutionnels, techniques et territoriaux

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires

Coordination : 7 jrs/an
Communication (création graphique, diffusion) : un à plusieurs jours selon le projet
Impression supports de communication : 800 € en 2027, puis 300 €/ par an

Financeurs possibles

PATLH, fonds nationaux ou régionaux

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2027 _ Valider les outils et supports de communication propres au PATLH à créer
2027 _ Diffuser le kit de communication aux partenaires

Une réunion de travail annuelle Services Communication / chargés de mission PAT pour le suivi de la communication

Un groupe de travail « Communication » par an (facultatif)

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation

Nombre d'évènement auxquelx le PAT est représenté
Nombre de supports de communication réalisés
Trafic évalué sur la page PAT des co-porteurs

FICHE ACTION GOUV 04

Suivre et évaluer les objectifs du PAT de la Ligne des Horlogers

PILOTAGE

Pilotes de l'action
Parc naturel régional du Doubs Horloger, Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

Partenaires à impliquer
Membres du Comité de Pilotage, acteurs du territoire et partenaires du PAT

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PAT de la Ligne des Horlogers fera l'objet d'un suivi continu tout au long de la phase opérationnelle (niveau 2) pour vérifier la bonne réalisation des actions et rendre compte aux financeurs de l'avancée du projet.

Au bout de cinq ans, les impacts du projet seront évalués de façon participative pour piloter et réajuster la stratégie, légitimer le projet et remobiliser les acteurs du territoire autour de résultats concrets.

Cet exercice s'inscrit au cœur de la procédure réglementaire de reconnaissance officielle du Ministère de l'Agriculture. La demande de renouvellement de labellisation « niveau 2 » exige d'apporter la preuve de l'impact territorial du projet.

Démarche

Construire et animer l'outil de suivi-évaluation du plan d'actions du PAT, s'appuyant sur le choix d'indicateurs de réalisation et d'évaluation des actions. Présenter les résultats via un point d'étape annuel en COPIL. Rédiger un rapport intermédiaire de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions. Veiller à une approche quantitative et qualitative

Définir la méthode d'évaluation du plan d'actions du PAT (Une Seule Santé, Syallinov, Urbal, ORSAT, etc.). Mobiliser les acteurs du territoire et les partenaires du PAT. Rédiger un rapport final de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions. Veiller à une approche quantitative et qualitative

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires
Coordination, dont rédaction des rapports : 5 jrs/an
Mise à jour de l'outil de suivi-évaluation : 2 jrs par an
Evaluation finale : 3 à 6 mois en fonction de la méthode
Impression rapports : 150 €

Financeurs possibles
PATLH

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2029 _ Rapport intermédiaire d'évaluation des effets du PAT
2032 _ Rapport final d'évaluation des effets du PAT

Point d'étape annuel de restitution des résultats en COPIL

PERIMETRE DE L'ACTION

PATLH

INDICATEURS

Suivi-évaluation
Suivi annuel de l'état de mise en œuvre des actions (engagées, non engagées)
Livrables : rapport intermédiaire d'évaluation, rapport final d'évaluation










LE GROS LAMBIC
LA BLANCHE

TABLE DES ACRONYMES

A

AAP : Appel à projets
ADEME : Agence de la transition écologique
AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
AOP : Appellation d'origine protégée
ARACT : Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ARS : Agence régionale de santé

C

CCAS : Centre communal d'action sociale
CCDL : Communauté de communes Entre Doubs et Loue
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCPHD : Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
CCPM : Communauté de communes du Pays de Maîche
CCPR : Communauté de communes du Plateau du Russey
CCPSB : Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
CCVM : Communauté de communes du Val de Morteau
CD 25 : Conseil départemental du Doubs
CIA 25-90 : Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort
CIAS : Centre intercommunal d'actions sociale
CIGC : Comité interprofessionnel de gestion du Comté
CLS : Contrat Local de Santé
CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat
COPIL : Comité de Pilotage
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CR BFC : Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

D-E-F-G

DDT : Direction départementale des territoires
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable
EPAGE : Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPF : Établissement public foncier
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FRCL : Fédération régionale des coopératives laitières
GMS : Grandes et moyennes surfaces

I-L-M-O-P

IGP : Indication géographique protégée
LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MFR : Maison familiale rurale
MMPT : Mieux Manger Pour Tous
ONF : Office national des forêts
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PATLH : Projet Alimentaire Territorial de la Ligne des Horlogers
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
PNA : Programme national de l'alimentation
PNRDH : Parc naturel régional du Doubs Horloger
PRAlim : Programme régional pour l'alimentation

S-T

SNANC : Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat
SSA : Sécurité sociale de l'alimentation
TER : Territoire éducatif rural

« Ce plan d'actions est le fruit d'un travail collaboratif, marquant la dernière étape de la phase d'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Ligne des Horlogers et qui a associé un grand nombre d'acteurs locaux.

Les co-porteurs souhaitent tout particulièrement remercier la mobilisation et l'engouement des partenaires institutionnels, des acteurs économiques de la production agricole, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution, mais aussi des associations et des habitants, des communes et des Communautés de communes, représentées par leurs élus et leurs services. »





Porté par le Parc naturel régional du Doubs Horloger, la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort, **le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Ligne des Horlogers** est **une démarche qui réunit les acteurs d'un territoire pour mieux organiser l'alimentation locale**.

Ensemble, agriculteurs, associations, commerçants, citoyens, écoles et élus construisent des **solutions concrètes pour répondre à des enjeux qui nous concernent tous** : plus de produits durables et de qualité, dont bio, dans les cantines et dans nos commerces, soutien aux agriculteurs du territoire, prix alimentaires accessibles pour les plus précaires, protection de l'environnement, etc.

C'est une **façon collective de repenser l'alimentation pour qu'elle soit plus durable, plus locale et plus juste**.

Portes du Haut-Doubs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Florette MAGNIER
Chargée de mission Alimentation & Bois-Forêt
07 57 76 64 23
f.magnier@portes-haut-doubs.fr

Parc naturel régional du Doubs Horloger

Leila CALMET
Chargée de mission Alimentation et Marque Valeurs Parc
03 39 64 01 40
leila.calmet@parcdoubshorloger.fr